

## Lignes directrices en matière de politiques publiques 2023-2027

# À propos d'ARTISET

ARTISET est la fédération des associations de branche CURAVIVA, INSOS et YOUVITA. Ensemble, nous nous engageons pour les prestataires de services qui prennent en charge, soignent et accompagnent les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ainsi que les enfants et adolescent·e·s. Nous soutenons nos plus de 3000 membres par une défense active de leurs intérêts, la fourniture de renseignements techniques des plus actuels, des prestations de service et des offres de formation initiale et continue.

Le nom ARTISET fait référence à l'article sept (Artikel sieben et articolo sette dans les deux autres langues officielles) de la Constitution fédérale, aux termes duquel «la dignité humaine doit être respectée et protégée».

**ARTISET** se charge d'apporter des réponses aux préoccupations communes des associations de branche et soutient également celles-ci dans leurs domaines d'activité spécifiques. Une des principales tâches d'ARTISET, de concert avec CURAVIVA, INSOS et YOUVITA, est la défense des intérêts de ces associations vis-à-vis des instances politiques et des pouvoirs publics.

**CURAVIVA**, l'association de branche nationale des prestataires de services pour les personnes âgées, regroupe plus de 1700 organisations qui soignent et accompagnent 100 000 bénéficiaires.

**INSOS**, l'association de branche nationale des prestataires de services pour personnes en situation de handicap, regroupe plus de 1000 organisations qui soutiennent 70 000 bénéficiaires dans leur vie quotidienne et leur facilitent l'accès à l'emploi.

**YOUVITA**, l'association de branche nationale des prestataires de services pour les enfants et les jeunes, regroupe 350 organisations qui prennent en charge plus de 8000 bénéficiaires.

«La dignité humaine  
doit être respectée et protégée.»

Article 7 de la Constitution fédérale

# Nos engagements

ARTISET et ses associations de branche CURAVIVA, INSOS et YOUVITA s'investissent au niveau national et intercantonal pour un développement de solutions d'avenir en faveur des personnes ayant besoin de soutien. Les principes directeurs ci-dessous guident leur activité politique:

- Nous entendons favoriser le **soutien en réseaux** ainsi qu'un cadre légal et des systèmes de financement qui intègrent à la fois offres ambulatoires, intermédiaires et stationnaires pour l'accompagnement et les soins.
- Nous nous engageons pour la couverture des **besoins en personnel** en soutenant des mesures pour l'amélioration des conditions de travail ainsi que la formation initiale et continue, qui doivent être d'excellente qualité et effectivement répondre aux exigences qui leur sont posées.
- Nous œuvrons à l'**élargissement des offres de soutien** de nos membres dans le secteur stationnaire tout comme dans ceux intermédiaire et ambulatoire, afin de promouvoir le passage d'une assistance déterminée par des tiers vers une vie autodéterminée et une pleine participation à la vie sociale.
- Nous sommes très attachés à ce que les offres de soutien revêtent la **qualité** nécessaire et plaidons pour une approche intégrante de l'accompagnement et des soins reposant sur un financement adéquat.
- Nous encourageons les **nouvelles technologies** qui facilitent le travail de nos membres et veillons à ce qu'elles répondent aussi bien aux besoins des personnes nécessitant un soutien qu'à ceux des prestataires de services et de leur personnel.

# Les revendications d'ARTISET

Les tensions financières dans les domaines de l'accès aux soins et aux prestations sociales font planer la menace d'une pénurie de l'offre et amoindrissent la marge de manœuvre des prestataires de services. Pour que les offres de soutien intégrées présentent la qualité requise, il est indispensable que l'accompagnement et les soins disposent d'un financement adéquat. Le changement de paradigme de l'assistance déterminée par des tiers à la promotion d'une vie autodéterminée exige que les prestations soient rigoureusement adaptées aux besoins. Compte tenu de l'évolution démographique, la couverture des besoins en personnel représente un défi particulièrement important.



## Ce que nous réclamons des instances politiques

- Un financement apte à garantir que les offres des prestataires de services pour les personnes nécessitant un soutien présentent la qualité requise et soient conformes aux exigences nécessaires.
- Un engagement pour assurer la couverture des besoins en personnel par le versement de salaires adéquats et une diminution de la charge administrative.
- Un développement des profils professionnels mettant l'accent sur l'interprofessionnalité, une approche fondée sur les besoins spécifiques des bénéficiaires et la prise en compte de l'environnement social.
- Des ajustements des conditions cadres dans le domaine des nouvelles technologies pour permettre de saisir les opportunités offertes par la numérisation.
- Une marge de manœuvre plus importante en matière de régulation et de financement afin de pouvoir tester, mettre en œuvre et diffuser les innovations (sociales) qui vont dans le sens du changement de paradigme.
- Une refonte des systèmes de financement pour que les prestations de soutien correspondent à la situation de vie des personnes, et que ce ne soit pas à celles-ci de s'adapter à des offres préexistantes.

# Les revendications de CURAVIVA

Le vieillissement de la population entraîne des besoins en personnel particulièrement élevés pour les prestataires de services pour personnes âgées. Le nouvel article constitutionnel sur les soins infirmiers charge la Confédération et les cantons de relever ce défi. La forte pression sur les coûts dans le secteur de la santé publique a de lourdes conséquences pour les établissements médico-sociaux, qui peinent déjà aujourd'hui à couvrir leurs coûts. L'évolution démographique ne va pas améliorer la situation. Il convient donc d'inscrire les soins de longue durée dans un financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires, dont ils font partie intégrante. Les conditions cadres doivent permettre une flexibilité et une mixité des offres ambulatoires et stationnaires.



## Ce que nous réclamons des instances politiques

- La garantie des prestations de soins en regard de la pénurie aiguë de main-d'œuvre et de l'augmentation des besoins en personnel due à l'évolution démographique et à la prise en charge de tâches supplémentaires comme les soins de transition: les soins de longue durée constituent une part irremplaçable et toujours plus importante de l'accès à des soins intégrés, qui comprend des prestations ambulatoires, intermédiaires et stationnaires.
- L'application rigoureuse du nouvel article constitutionnel sur les soins infirmiers, et, partant, la promotion des mesures en faveur de la formation ainsi que l'amélioration des conditions de travail du personnel.
- La reconnaissance et la promotion ciblée de l'habitat protégé / du soutien au quotidien ainsi que des offres de prestations afférentes, en tant que forme de logement et de soutien à mi-chemin entre habitat privé et établissement médico-social. Cela implique de considérer et de financer l'accompagnement psychosocial comme une tâche autonome en plus du soutien à la qualité de vie apporté par les soins de longue durée.
- La revalorisation des soins de longue durée en tant que pièce maîtresse d'un accès aux soins intégrés. Elle est conditionnée à la mise en œuvre d'un financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires.
- Des offres d'accompagnement et de soins flexibles et perméables dans les secteurs ambulatoire, intermédiaire et stationnaire, avec un accent particulier mis sur le maintien de l'autonomie des personnes âgées.
- Un engagement pour assurer la couverture des besoins en personnel avec des salaires adéquats et une diminution de la charge administrative.

# Les revendications d'INSOS

La logique qui sous-tend les offres ambulatoires et stationnaires, aujourd'hui déterminée par les systèmes de financement en vigueur, fait obstacle au développement d'une palette de prestations fondée sur les besoins. Une évolution est nécessaire pour être conséquent à l'égard de la ratification de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Une société plus inclusive requiert davantage de perméabilité entre les différentes formes d'organisation du quotidien, du travail et du logement, incluant des solutions en cas de rechute. Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir choisir plus librement les prestations qui correspondent à leurs besoins individuels, que ce soit en tant qu'employeur·euse·s ou de bénéficiaires.



## Ce que nous réclamons des instances politiques

- Des prestations conçues pour encourager l'autodétermination et la participation, ainsi que le soutien par des assistant·e·s soumis·es à des exigences de qualité définies par la Confédération et les cantons.
- La reconnaissance de la formation professionnelle de base pour les personnes en situation de handicap avec l'inscription de la formation pratique axée sur les compétences dans la loi fédérale sur la formation professionnelle.
- Des offres de soutien pour les entreprises, des mécanismes incitatifs fondés sur l'économie de marché et des dispositions réglementaires en aval pour une meilleure intégration des personnes en situation de handicap sur le marché du travail ordinaire.
- L'encouragement ciblé des offres d'habitat protégé/accompagné fournies par nos membres, en tant que forme de vie et de soutien entre foyer parental et établissement social.
- Une réforme de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI) afin de garantir le financement de prestations ajustées aux besoins individuels dans les domaines de l'emploi, du logement et du cadre de vie.
- Un effort pour couvrir les besoins en personnel qualifié par des conditions de travail attrayantes et une rémunération appropriée.

# Les revendications de YOUNVITA

La politique de l'enfance et de la jeunesse relève principalement de la compétence des cantons et des communes. De par notre conception de l'État fédéraliste, l'égalité de traitement des enfants et des adolescent-e-s et la prise en compte de leurs besoins nécessitent une «politique-cadre» efficacement coordonnée au niveau fédéral. La prise en charge extrafamiliale des enfants et des adolescent-e-s inclut la garantie d'un soutien flexible conçu en fonction de leurs besoins, le respect de leurs droits et de leurs intérêts, la prévention et la protection contre la violence ainsi que le soutien aux adolescent-e-s durant la phase intermédiaire qui doit les conduire à l'autodétermination dans leur quotidien.



## Ce que nous réclamons des instances politiques

- Une révision de l'ordonnance sur le placement d'enfants (OPE) qui assure un cadre uniforme applicable dans tous les cantons, une protection des enfants fondée sur leurs droits ainsi qu'un accompagnement d'excellente qualité.
- Des bases légales ancrées dans le droit fédéral qui garantissent que les care leavers disposent des mêmes chances et des mêmes droits durant la phase de transition vers l'indépendance et l'autodétermination.
- Le renforcement de la liberté d'expression, de la participation et de l'autodétermination inscrites dans la Convention relative aux droits de l'enfant.
- Des mesures substantielles pour promouvoir la prise en charge extrafamiliale tout en maintenant des standards de qualité homogènes.
- Des conditions cadres valables à l'échelle nationale qui confèrent aux prestataires de services la marge de manœuvre nécessaire pour proposer des offres correspondant aux besoins effectifs et prévoient, dans la gamme des prestations ambulatoires et stationnaires, des solutions adéquates en cas de rechute.
- La promotion de la formation initiale et continue de professionnel-le-s qualifié-e-s et la garantie de conditions de travail attrayantes avec une rémunération adéquate, de manière à répondre aux besoins en personnel.



[artiset.ch](https://artiset.ch)  
[LinkedIn](#)



[curaviva.ch](https://curaviva.ch)  
[LinkedIn](#) | [Newsletter](#)



[insos.ch](https://insos.ch)  
[LinkedIn](#) | [Newsletter](#) | [Blog](#)



[youvita.ch](https://youvita.ch)  
[LinkedIn](#) | [Newsletter](#) | [Blog](#)

---

## ARTISET

Zieglerstrasse 53, 3007 Berne  
T +41 31 385 33 33  
[info@artiset.ch](mailto:info@artiset.ch), [artiset.ch](https://artiset.ch)

**ARTISET** Fédération des prestataires de services  
pour personnes ayant besoin de soutien  
**CURAVIVA** **INNESOBS** **YOUVITA**